

SOMMET SUR LA COOPÉRATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

Pays représentés *Estonie Lettonie Lituanie*

MENDAT DES PAYS BALTES

1) INTRODUCTION

L'Union européenne entretient depuis plusieurs décennies un partenariat étroit avec les organisations régionales ouest africaines telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la Communauté des États sahélo-sahariens. Ce partenariat repose sur des liens économiques importants, une coopération sécuritaire constante et un dialogue politique structuré. Cependant les crises politiques récentes, l'augmentation de l'insécurité au Sahel, la pression migratoire et la concurrence géopolitique croissante ont fragilisé cette coopération.

Dans ce contexte, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, trois États membres de l'Union européenne situés dans la région baltique, défendent une approche fondée sur la souveraineté des États, le respect du droit international, la stabilité institutionnelle et la coopération équilibrée. Ces pays n'ont pas d'héritage colonial en Afrique de l'Ouest et adoptent donc une position basée sur le multilatéralisme et la solidarité européenne.

La question centrale est donc de savoir comment relancer une coopération efficace et respectueuse entre l'Union européenne et les organisations régionales ouest africaines afin de répondre aux défis migratoires, sécuritaires, économiques et démocratiques actuels.

PROBLEMATIQUE : “Comment relancer la coopération entre l'Union européenne et les organisations régionales ouest-africaines (CEDEAO, l'UEMOA et la CEN-SAD) pour répondre aux défis migratoires, sécuritaires, économiques et démocratiques en Afrique de l'Ouest ?”

2) BILAN HISTORIQUE

Les relations entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest trouvent leurs origines dans la période coloniale marquée par la conférence de Berlin de 1884 1885 qui a organisé le partage du continent africain entre puissances européennes. Après les indépendances des années 1950 et 1960, un nouveau cadre de coopération s'est progressivement mis en place.

En 1975 les Accords de Lomé ont instauré un système de coopération commerciale et d'aide au développement entre la Communauté économique européenne et les pays africains. Ces accords ont ensuite évolué vers l'Accord de Cotonou signé en 2000 qui a renforcé les exigences en matière de gouvernance démocratique, de droits humains et de gestion des migrations.

Parallèlement les organisations régionales ouest africaines se sont structurées. La CEDEAO a été créée en 1975 afin de favoriser l'intégration économique et la libre circulation des personnes. L'UEMOA fondée en 1994 a permis une coordination monétaire et économique entre huit pays partageant le franc CFA. La CEN SAD créée en 1998 vise à renforcer la coopération entre les pays sahéliens confrontés à des défis sécuritaires et climatiques importants.

Les États baltes ont rejoint l'Union européenne en 2004 et participent depuis aux politiques communes de coopération extérieure notamment à travers la politique de sécurité et de défense commune.

3) CONTEXTUALISATION POLITIQUE

A) Mise en contexte des défis régionaux

Depuis 2020 l'Afrique de l'Ouest connaît une instabilité politique importante avec plusieurs changements de pouvoir militaires au Mali en 2020 et 2021 en Guinée en 2021 au Burkina Faso en 2022 et au Niger en 2023. Ces situations fragilisent les institutions régionales et compliquent le dialogue avec l'Union européenne.

Sur le plan sécuritaire le Sahel est aujourd'hui considéré comme l'épicentre mondial du terrorisme selon le Global Terrorism Index 2024 publié par l'Institute for Economics and Peace. L'expansion des groupes armés provoque des déplacements massifs de population et affaiblit les États.

Sur le plan migratoire la région connaît une forte pression. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies OCHA plus de six millions de personnes sont déplacées internes en Afrique de l'Ouest en 2025. L'Organisation internationale pour les migrations indique qu'en 2024 2025 plus de cent mille arrivées irrégulières en Europe sont passées par l'Afrique de l'Ouest.

Sur le plan économique malgré un fort potentiel agricole et démographique la région reste confrontée à des défis d'infrastructures et d'intégration régionale. Les échanges commerciaux entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest représentaient environ soixante quatre milliards d'euros en 2024 selon la Commission européenne.

L'Union européenne a également consacré cent quatre vingt un millions cinq cent mille euros d'aide humanitaire à l'Afrique de l'Ouest et centrale en 2023. L'initiative Global Gateway prévoit jusqu'à trois cents milliards d'euros d'investissements mondiaux entre 2021 et 2027 afin de renforcer les infrastructures durables et la connectivité.

Enfin l'influence croissante de nouveaux acteurs internationaux redéfinit les équilibres géopolitiques dans la région et oblige l'Union européenne à adapter son approche.

B) Position des États membres représentés

Estonie

L'Estonie est reconnue pour son expertise en gouvernance numérique et en cybersécurité. Elle défend le développement de services publics numériques transparents et sécurisés. Dans le cadre de la coopération avec l'Afrique de l'Ouest elle soutient le renforcement des capacités institutionnelles à travers la digitalisation administrative et la sécurisation des processus électoraux.

Lettonie

La Lettonie met l'accent sur la sécurité collective et la gestion efficace des frontières extérieures de l'Union européenne. Elle soutient une coopération équilibrée en matière migratoire ainsi que le renforcement des capacités locales pour lutter contre les réseaux de trafic et la criminalité transnationale.

Lituanie

La Lituanie défend fortement les principes de souveraineté nationale et de démocratie. Elle soutient les initiatives visant à renforcer l'État de droit, la résilience institutionnelle et la transparence économique dans les pays partenaires. Les trois États baltes partagent une position commune fondée sur le respect mutuel, la coopération multilatérale et la stabilité régionale.

C) Position des organisations ouest africaines

La CEDEAO joue un rôle central de médiation politique et de maintien de la stabilité régionale mais elle est fragilisée par les tensions internes et les divergences politiques entre ses membres.

L'UEMOA apparaît comme une organisation plus stable centrée sur l'intégration économique et monétaire. Elle collabore étroitement avec l'Union européenne sur des projets d'infrastructures, d'agriculture et de développement numérique.

La CEN SAD possède un rôle plus limité mais reste importante pour la coopération sahélienne notamment sur les questions de sécurité transfrontalière.

4) INFORMATIONS STATISTIQUES

Plus de six millions de déplacés internes en Afrique de l'Ouest en 2025 selon OCHA.

Plus de cent mille arrivées irrégulières en Europe via l'Afrique de l'Ouest en 2024 2025 selon l'Organisation internationale pour les migrations.

Soixante quatre milliards d'euros d'échanges commerciaux entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest en 2024 selon la Commission européenne.

Cent quatre vingt un millions cinq cent mille euros d'aide humanitaire européenne à l'Afrique de l'Ouest et centrale en 2023.

Trois cents milliards d'euros mobilisables dans le cadre de Global Gateway entre 2021 et 2027.

5) PROPOSITIONS POUR RELANCER LA COOPÉRATION

Les États représentés proposent de renforcer la coopération autour de quatre axes complémentaires :

Premièrement soutenir les institutions démocratiques et encourager la stabilité politique à travers un dialogue respectueux et des programmes de renforcement institutionnel.

Deuxièmement développer la coopération sécuritaire notamment dans la formation des forces locales et la cybersécurité.

Troisièmement investir dans le développement économique durable en soutenant les infrastructures numériques les transports et l'agriculture.

Quatrièmement mettre en place une gestion équilibrée des migrations combinant lutte contre les réseaux criminels protection des réfugiés et développement de voies légales de mobilité.

La relance de la coopération entre l'Union européenne et les organisations régionales ouest africaines doit se faire dans un esprit de partenariat équilibré fondé sur la confiance la souveraineté et la responsabilité partagée.

6) SOURCES

Commission européenne

<https://ec.europa.eu>

Conseil de l'Union européenne

<https://www.consilium.europa.eu>

Global Gateway

<https://commission.europa.eu>

Organisation des Nations unies OCHA

<https://www.unocha.org>

Organisation internationale pour les migrations

<https://www.iom.int>

Global Terrorism Index

<https://www.visionofhumanity.org>